



DÉFINITION : grande chaleur, la température ne descend pas ou peu la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs.

ALERTE :

Bulletin météo régional et/ou national

CONSIGNES DE SECURITE

Se protéger pendant :

- > Ne pas faire d'efforts physiques,
- > Ne pas rester en plein soleil,
- > Protéger sa peau et sa tête du soleil,
- > Porter des vêtements légers et amples.
- > Boire beaucoup d'eau, consommer des fruits,
- > Ne pas consommer d'alcool, ni de boisson à forte teneur en caféine ou en sucre,
- > Manger normalement,
- > Se mouiller le visage plusieurs fois par jour
- > Être attentif aux **enfants et personnes âgées**.
- > Maintenir sa maison fermée avec les volets,
- > Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé,
- > Éviter de sortir entre 12 et 16h,
- > Être en contact avec les proches, voisins et amis qui sont seuls.

Signes d'urgence :

Grande faiblesse, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée et maux de tête.

■ Notre commune est classée en risque 4 ,sismicité moyenne.

CONSIGNES DE SECURITE

Avant :

- > S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- > Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- > Fixer les appareils et meubles lourds,
- > Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

À la 1^{re} secousse :

- > **À l'intérieur :** se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- > **À l'extérieur :** s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche,
- > **En voiture :** s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre

Après :

- > **Couper l'eau, le gaz et l'électricité,** ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités ;
- > **Evacuer** le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d'autres secousses,
- > **S'éloigner** de tout ce qui peut s'effondrer,
- > **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,** ils sont pris en charge par les enseignants

Notre commune n'est pas concernée par un risque industriel majeur. Par contre vue la proximité de l'autoroute nous pourrions être concernés par un risque lié au transport de matières dangereuses, en cas d'accidents.

En effet, il peut y avoir un dégagement de nuage toxique provenant d'une fuite de produit toxique ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).

En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation de produits contaminés. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires).

Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

CONSIGNES DE SECURITE

Pendant :

- > **Rentrer chez soi ou rejoindre le bâtiment le plus proche,**
- > Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau,
- > **Fermer** portes et fenêtres,
- > Arrêter les ventilations et couper l'alimentation électrique,
- > Ecouter la radio, 102.5 FM
- > **Odeur anormale = respirer à travers un linge épais,**
- > **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école** (ils y sont en sécurité)
- > **Pour sortir,** attendre la fin de l'alerte.

En fonction de l'importance de l'accident et de l'évaluation de ses conséquences, le Préfet peut être amené à décider le maintien du confinement ou l'évacuation de la population concernée.

DYSFONCTIONNEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION (EAU / ÉLECTRICITÉ)

EAU

une pollution ou un traitement défectueux peuvent causer une non potabilité de l'eau. L'origine peut être microbienne, chimique, voire radioactive.

Le syndicat exploitant est chargé d'alerter tous les pouvoirs publics et le Maire transmettra cette alerte à toute la population.

Conduite à tenir :

- > **Ne plus consommer d'eau du robinet, interdire baignade et abreuvement des animaux.**
- > Se tenir informé des modalités de distribution d'eau par la commune.

ELECTRICITE

Si la coupure est conséquente à une catastrophe naturelle (tempête, vent violent..) ne pas saturer le standard d'ERDF.

Le correspondant communal vous tiendra informé des suites données.

Conduite à tenir :

- > Renseigner votre fiche sécurité à la Mairie si une personne de votre domicile est reliée à un appareil électrique nécessaire à sa survie.
- > Si des fils électriques sont au sol, ne jamais les toucher.

GAZ

Vous suspectez une fuite de gaz : **QUE FAIRE ?**

- > Ouvrir les fenêtres,
- > Fermer votre arrivée de gaz,
- > Éviter les flammes et les étincelles,
- > Ne toucher aucun appareil électrique, ni téléphone,
- > Sortir à l'extérieur de votre domicile pour contacter le numéro vert Urgence Sécurité Gaz : 0800 47 33 33
- > Attendre l'arrivée du technicien GRDF devant votre domicile.

DICRIM

Adoptons les bons réflexes



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs Serres-Morlaàs

Notre commune n'est, hélas, pas à l'abri de catastrophes naturelles ou industrielles. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) recense pour Serres Morlaàs les seuls risques de sismicité moyenne (niveau 4) et de crue rapide.

De plus, d'autres risques existent et sont répertoriés dans ce document.

L'article L 125.2 du code de l'environnement précise que « tout citoyen a le droit à l'information sur les risques majeurs qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

C'est dans cet esprit que nous avons élaboré ce présent document d'information communal (DICRIM) qui liste les principaux risques auxquels notre commune est soumise et les consignes de sauvegarde à prendre.

Ce document est à conserver à portée de main en cas de besoin. En complément, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document qui permettra aux serres morlanaïses de s'organiser pour gérer une crise grave.

La sécurité est l'affaire de tous !

Le plan communal de sauvegarde, en cas de crise, ne peut fonctionner qu'avec l'aide du plus grand nombre :

Relais de quartier, bénévoles pour l'accueil des sinistrés...

REJOIGNEZ-NOUS !

TEMPÊTE

DÉFINITION : perturbation provoquant des vents violents (supérieurs à 89 km/h), de fortes précipitations et/ou orages

ALERTE :
Bulletin météo régional et/ou national

CONSIGNES DE SECURITE

Se protéger avant :

- > Fermer portes et fenêtres
- > Rentrer tout objet pouvant être projeté,
- > Ne pas sortir et rester dans un abri en dur.

Se protéger pendant :

- > Écouter et suivre les consignes données par la radio,
- > Éviter de téléphoner pour libérer le réseau pour les secours,
- > Débrancher antenne et appareils électriques

Se protéger après :

- > Informer la mairie de tout danger observé,
- > Évaluer les dégâts, s'éloigner des points dangereux,
- > Ne pas toucher les câbles électriques à terre,
- > Se renseigner sur la qualité de l'eau potable.

Aussi :

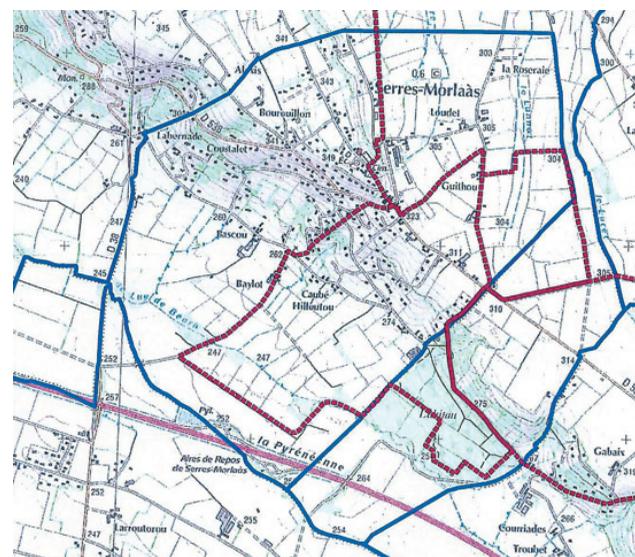
- > Apporter une première aide au voisinage,
- > Secourir les personnes vulnérables,
- > Vérifier les aliments congelés.

INONDATION RAPIDE

DÉFINITION : submersion relativement rapide d'une zone, temps d'alerte court.

ZONE : cours du Luy de Béarn (zone agricole dans le PLU), sur le « chemin du Luy » au niveau du pont, la voie risque d'être coupée.

ALERTE :
Bulletin météo régional et/ou national, voisinage



GRAND FROID

DÉFINITION : épisode de froid persistant, intense et étendu

ALERTE :
Bulletin météo régional et/ou national

CONSIGNES DE SECURITE

Se protéger avant :

- > Écouter et suivre les consignes données par la radio,
- > Rester chez soi autant que possible,
- > Éviter de sortir le soir ou la nuit (froid plus intense)
- > Bien se nourrir et ne pas consommer d'alcool,
- > Maintenir une activité physique (sans effort)

Se protéger pendant :

- > Mettre plusieurs couches de vêtements,
- > Se couvrir la tête, le cou, les mains et les pieds,
- > Mettre de bonnes chaussures pour ne pas glisser,
- > Si neige abondante, éviter de circuler,
- > Être attentif aux enfants et personnes âgées.

Se protéger après :

- > S'assurer du bon fonctionnement du chauffage d'appoint pour éviter les intoxications, aérer une fois par jour le logement,
- > Ne pas obstruer les aérations,
- > Être en contact avec les proches, voisins et amis qui sont seuls.

NE PAS HESITER A CONTACTER LA MAIRIE

EN CAS D'URGENCE

1 TELEPHONEZ

POUR ALERTE

- > SAMU 15
- > Gendarmerie 17
- > Pompiers 18
- > N° urgence européen 112
- > Mairie : adjoint de permanence

POUR INFORMATION

- > Mairie 05 59 33 47 95
- > Météo France 05 59 33 32 00
- > Préfecture 64 05 59 98 24 24

2 ECOUTEZ LA RADIO

- > France bleu Béarn 102.5 FM

3 INTERNET

- > Mairie de Serres Morlaàs
mairie.serres.morlaas@wanadoo.fr
- > Site de Serres Morlaàs
www.serres-morlaas.fr
- > Météo France
www.meteofrance.com/accueil

